

## Séance du 3 Mai 2006

<p><b>1°) Compte-rendu de la séance précédente</b></p> <p><b>2°) Informations diverses</b></p> <p><b>3°) Projet de réfection de cabanes en montagne</b></p> <p><b>4°) Projets :</b></p>	<p><b>Présents :</b> BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique. RIEU Patrice</p> <p><b>Absents excusés :</b> ANE François, GALIN Jean-Pierre</p> <p>Adopté</p> <p>a) <b>Cérémonie du 8 mai 1945 :</b> Prévue à 10 heures à Aulus car la cérémonie cantonale se tiendra à USTOU à 11 heures, pour l'inauguration du nouveau monument aux morts, et Messieurs le Maire et l'Adjoint souhaitent être présents pour la remise de la médaille militaire à Monsieur AMIEL Guillaume à St Girons.</p> <p>b) <b>PLU /Tribunal Administratif</b> –Commune/CEA: En réponse à la demande de Monsieur le Maire, le tribunal annonce l'instruction close et prévoit le délibéré avant la fin 2006</p> <p>c) <b>UTN du « petit Fouillet » (station de Guzet)/ Tribunal Administratif/ SY Mixte de Guzet-CEA (Comité Ecologique Ariégeois) :</b> La Commune a reçu du TA le mémoire du CEA. L'arrêté du Préfet de Région sera défendu par le Service du Commissariat de Massif Pyrénéen. Les deux Communes, Aulus et Ustou, ayant reçu le mémoire du CEA, sont concernées et peuvent intervenir en défense : Après concertation ce ne sera qu'en appui au mémoire déposé par le Commissariat de Massif.</p> <p>d) <b>Enquête dans le cadre de l'étude de Préfiguration du PNR :</b> Un bilan énergétique (électricité) de la Commune est demandé. Il sera envoyé après instruction par le secrétariat. Une réunion d'information cantonale sur le PNR se tiendra à Aulus, Maison du Temps Libre, le 9 mai à 21 heures</p> <p>e) <b>Monsieur le Maire donne lecture d'une note portant sur la réorganisation des services de la DDE,</b> dont une partie sera intégré dans les districts du Conseil Général. Les demandes de Renseignements d'Urbanisme (RU) sont transférées aux Communes et une note d'accompagnement précise la méthode de présentation des Certificats d'Urbanisme (CU) et les Permis de Construire</p> <p>f) <b>Pays Couserans :</b> J Berthoumieux rend compte de la réunion au cours de laquelle le bureau d'étude mandaté a présenté ses conclusions pour la réalisation du Centre Culturel (coût estimé: 4 M€HT) et de la Piscine Couverte (coût estimé 6,3 M€HT): Après débat le Pays demande que les deux structures soient proches (et même intégrées) afin de réaliser des économies d'exploitation et de diminuer le déficit prévisible. Le coût d'investissement reviendrait à 10 €/an/habitant. Le dossier devra être validé par les élus.</p> <p>g) <b>La société Simbiosis</b> vient d'obtenir le permis de construire pour le centre de balnéothérapie.</p> <p>La Communauté des Communes propose d'opérer des réfections de cabanes en montagne en y intégrant, pour Aulus, celles du Troun d'Ars : Comme Aulus n'était pas demandeur (autres projets dans le cadre du Petit Patrimoine de Montagne) et n'a rien budgété en la matière, il sera proposé une programmation pour 2007 de la réfection de la cabane de Guzétou, mieux fréquentée.</p> <p>a) <b>Cinéma UTOPIA :</b> Deux rendez-vous sont programmés avec le Président de la Région Midi Pyrénées et nos partenaires d'UTOPIA le 4 mai, et le 30 mai avec le Conseil Général.</p> <p>b) <b>Urbanisation de la Zone des Campagnes :</b> La première réunion avec le cabinet Ségui-Colomb a permis de préciser les paramètres que la Commune souhaite voir intégrer dans l'étude de faisabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- intégration avec le projet cinéma et les parkings afférents</li><li>- prévision de la future voie de dégagement vers le pied de montagne et l'aval du village (raccordement avec le RD32 prévu au PLU au niveau du village de vacances)</li><li>- prévision de modules de construction en mitoyenneté et avec étage et des parcelles de jardin en lanière.</li><li>- prévision d'une zone pour des collectifs de type « loi de Robien » pour loger les travailleurs saisonniers sous contrat</li><li>- proposition d'une zone intermédiaire avec architecture se démarquant du traditionnel (constructions bois par exemple ?)</li></ul>
---	--

- c) Acrobranches : Monsieur le Maire rappelle le choix de la Société Adventura Concept pour la réalisation du parcours et la composition de la Commission de DSP élue au précédent Conseil. L'avis d'appel à la concurrence pour la Délégation de Service Public du parcours (procédure simplifiée car moins de 106 000 € de redevance sur la durée de la DSP) vient d'être lancé avec pour date limite de réception des candidatures le 22 mai 2006.  
Après concertation, l'ouverture des plis se fera le mercredi 24 mai 2006, à 9h30, en commission DSP.  
Rappel des éléments clés du projet de convention DSP :
- Durée = 12 ans (durée de l'emprunt)
  - Redevance minimale de 7600 € par an pendant la durée (annuité d'emprunt)
  - ouverture prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2006
  - Qualification professionnelles requises ainsi que des références dans le domaine
- d) Petit Patrimoine de Montagne : rendez-vous est pris pour le mardi 9 mai avec la société de réinsertion ISCRA pour la réfection du village d'estives de Coumebières.
- e) INTERREG : Rendez-vous est pris avec l'ONF le même jour à 11 heures pour la table d'orientation du Col d'Agnes
- f) Campings-cars : la convention pour l'implantation et la gestion de la borne de services, signée par la MATT et visée par la Sous-Préfecture, a été renvoyée vers la Communauté des Communes avec la délibération afférente pour répercussion auprès des partenaires financiers.
- g) ADSL/ Village communicant : La convention avec la mutuelle de la police (implantation du relais wi-fi) est adoptée à l'unanimité (6/6)

**5°) Subventions complémentaires pour deux projets d'animation**

La course cyclotouriste « l'Ariégeoise » passera deux fois à Aulus dans la même journée (3 200 participants). Deux ravitaillements devront être organisés (rendez-vous prévu avec les techniciens le 9 mai à 14 heures). Le Conseil Municipal accède à la demande de cette association pour une subvention de 300 €  
L'Estive de Foix, par l'intermédiaire de son Directeur, étudie la possibilité de réaliser un projet original de randonnée en chanson avec récital de musique un samedi soir d'octobre à Aulus. La demande éventuelle de subvention sera limitée à 300 € (pour 500 € demandés)  
Proposer le 22 octobre (vacances scolaires)

**6°) Investissements 2006 : financement**

La liste des projets s'établit de la façon suivante :  
Synthèse investissements 2006.

Programmes	Coût TTC	Subventions	Autofin fonds propres	Autof emprunts	Total recettes	Obs
Camping cars	15 000	7 500		7500	15 000	
Sécurité bâtiments et ext	5 500		5 500		5 500	Borne incendie + jeux enfants
Tracteur matériel roulant	17 706	8 000	8000		16 000	Outils peinture et tondeuse
Camping	2 000		2 000		2 000	
Pluvial voirie trottoirs	74 612	17 425		57 187	74 612	Fond de la Bielle
Débroussaillage	6 332	6 098	234		6 332	La Coste
Bâtiments/cimetière	7 700	1 900	5 600		7 500	Columbarium
La Trappe	62 695	49 600	13 095		62 695	Avalanches
Moulin 2T	5 000		5 000		5 000	
PPM 1T	33 000	5 600	19 920		25 520	Petit patrimoine
INTERREG	78500	44000	18 000		62 000	
Divers	4700		4 700		4700	Bureautique, jeux enfants
Campagnes	12630		12630		12 630	Etude
<b>TOTAUX</b>	<b>255 375</b>	<b>140 123</b>	<b>94 679</b>	<b>64 687</b>	<b>299 489</b>	

Les projets Acrobranches et Utopia ne figurent pas sur cette liste car ils s'autofinancent (délégations de service public avec redevance équilibrant les annuités d'emprunt).

Certains programmes seront revus à la baisse ou supprimés pour rentrer dans l'épure financière.

Il reste cependant à réaliser un emprunt complémentaire de **65 000 €** qui servira à financer les travaux de voirie et d'aire de camping-car.

Après débat et présentation des meilleures offres bancaires (taux fixe 3,90 %, sur 20 ans, annuité de 4 740,56 €), le Conseil approuve la proposition à l'unanimité (6/6).

<p><b>7°) Demande de subvention FDAL au Département</b></p>	<p>Monsieur le Maire propose de présenter dans le dossier de demande de subvention du FDAL 2006 (Fond Départemental d'Action Locale) les programmes d'investissement suivants, avec le plan de financement afférent :</p> <table border="1" data-bbox="432 271 1544 884"> <thead> <tr> <th>Libellé opération</th> <th>Dépense en € HT</th> <th>Recettes</th> <th>Financeurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1°) Réalisation d'un Colombarium au cimetière (devis Sté LAGARDE)</td> <td>6 433</td> <td>1 608</td> <td>Etat (DGE 2006 25%)</td> </tr> <tr> <td>2°) Acquisition matériel informatique (devis Sté Bureaux)</td> <td>2 927</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3°) Acquisition matériel de voirie : a) Engins pour espaces verts (devis Sté Bournonville) b) Dispositifs pour marquage au sol et travaux voirie (devis Peinture conseil matériel)</td> <td>7 992 10 395</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td><b>9 500</b></td> <td><b>Conseil Général (FDAL 2006)</b></td> </tr> <tr> <td>Total €HT</td> <td>27 747</td> <td>22 077</td> <td>Autofinancement Commune</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td><b>33 185</b></td> <td><b>33 185</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité (demande de subvention au Conseil Général pour un montant de 9 500 €) et mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier.</p>	Libellé opération	Dépense en € HT	Recettes	Financeurs	1°) Réalisation d'un Colombarium au cimetière (devis Sté LAGARDE)	6 433	1 608	Etat (DGE 2006 25%)	2°) Acquisition matériel informatique (devis Sté Bureaux)	2 927			3°) Acquisition matériel de voirie : a) Engins pour espaces verts (devis Sté Bournonville) b) Dispositifs pour marquage au sol et travaux voirie (devis Peinture conseil matériel)	7 992 10 395					<b>9 500</b>	<b>Conseil Général (FDAL 2006)</b>	Total €HT	27 747	22 077	Autofinancement Commune	Total TTC	<b>33 185</b>	<b>33 185</b>	
Libellé opération	Dépense en € HT	Recettes	Financeurs																										
1°) Réalisation d'un Colombarium au cimetière (devis Sté LAGARDE)	6 433	1 608	Etat (DGE 2006 25%)																										
2°) Acquisition matériel informatique (devis Sté Bureaux)	2 927																												
3°) Acquisition matériel de voirie : a) Engins pour espaces verts (devis Sté Bournonville) b) Dispositifs pour marquage au sol et travaux voirie (devis Peinture conseil matériel)	7 992 10 395																												
		<b>9 500</b>	<b>Conseil Général (FDAL 2006)</b>																										
Total €HT	27 747	22 077	Autofinancement Commune																										
Total TTC	<b>33 185</b>	<b>33 185</b>																											
<p><b>8°) Réponse du Conseil Général sur la réfection de la RD32 dans la traversée du village</b></p>	<p>Suite à notre intervention un accord a été trouvé pour le goudronnage de la RD 32 de la place du Midi à la Place de la Mairie. Les deux Syndicats (SMDEA et SCDEA) qui ont créé les tranchées, pour divers chantiers d'eau et d'électricité, paieront les matériaux, le Conseil Général avec le service de la DDE, feront la mise en œuvre avant l'été.</p> <p>Le Directeur des services techniques du Conseil général propose, après les travaux de mises aux normes par le SMDEA (remplacement des branchements avec plomb et mise en place de compteurs), de refaire la bande de roulement ( faire préciser : en enrobé ?) puis de déclasser le tronçon concerné en voirie communale, à l'horizon 2007/ 2008.</p> <p>Monsieur le Maire demandera par courrier des précisions avant de demander au Conseil de statuer sur la proposition.</p>																												
<p><b>8°) Divers</b></p>	<p>a) Délibération budgétaire pour transférer 2 800 € du compte 2031 au Compte 2033 du programme acrobranches adopté à l'unanimité.</p> <p>b) Demande d'un administré pour cimenter son pas de porte : Le Conseil constate que la Commune n'a pas les moyens de réaliser et entretenir des trottoirs sur toute la voirie en agglomération, avec des subventions d'état (DGE) à la baisse, année après année. D'ailleurs, par le passé, beaucoup de trottoirs ont été réalisés sur le domaine public par les riverains eux-mêmes.</p> <p><b>Le Conseil pose les principes suivants :</b></p> <p>1°) L'emprise reste du domaine public ou privé de la Commune  2°) Les travaux sont réalisés par les riverains à leurs frais, risques et périls  3°) Les travaux sont soumis à autorisation (simple demande écrite avec plan des travaux projetés). La commission d'urbanisme statuera au cas par cas.  4°) Les travaux seront réalisés selon <b>les prescriptions communales</b> (dimensions de l'emprise, matériaux à utiliser, fleurissement etc..)</p> <p>Monsieur le Maire vérifiera si la revente de matériaux, achetés en gros par la collectivité, est possible vers les administrés : Cela garantirait cohérence et unicité dans les aménagements urbains.</p>																												

